

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016**

PRÉSENTS : MM. AGOSTI. CAMBOU. DELPECH. Mme ESTEVEZ. M. GAUGIRAND. Mme GRANDE. M. GUITARD. Mme JACQUIER. M. LENORMAND. Mme MECH. M. PANAGET. Mme POUJADE. MM. SAURIN. SEFIANI. Mme ULVE. M. B. VILA. Mme C. VILA.

ABSENTS ET EXCUSES : Mme DEMAISON pouv. Mme. ESTEVEZ. M. DUCHAMP pouv. M. AGOSTI. Mme MARGUERES pouv. Mme GRANDE. Mme PETIT pouv. Mme MECH. M. ROUSSEL pouv. M. DELPECH. Mme NEVETTON-SANTAELLA pouv. M. SAURIN. M. SEMAOUNE pouv. M. GAUGIRAND. M. DOREMBUS. Mme FAUCHOIS.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme ESTEVEZ

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité des présents.

1/ DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET GENERAL

Monsieur le Maire propose les virements de crédits suivants sur le budget général :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419-4220 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 558,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 558,00 €
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	59 761,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	59 761,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7411-01 : Dotation forfaitaire	0,00 €	0,00 €	78 015,00 €	0,00 €
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 910,00 €
R-74127-01 : Dotation nationale de péréquation	0,00 €	0,00 €	4 214,00 €	0,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	82 229,00 €	15 910,00 €
Total FONCTIONNEMENT	59 761,00 €	0,00 €	82 229,00 €	22 468,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	59 761,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	59 761,00 €	0,00 €
R-1321-01 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 272,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 272,00 €
D-16441-01 : Opérations afférentes à l'emprunt	119 440,00 €	21 830,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	119 440,00 €	21 830,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21538-1620-020 : SDEHG	0,00 €	53 121,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	53 121,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	119 440,00 €	74 951,00 €	59 761,00 €	15 272,00 €
Total Général		-104 250,00 €		-104 250,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- **ACCEPTE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus.

.../...

2/ APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION – TOULOUSE METROPOLE

Le Maire expose,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de « réforme des collectivités territoriales » et notamment son article 67 codifié au Code Général des Collectivités territoriales à l'article L 5211-39-1,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant « nouvelle organisation territoriale de la République », dite loi NOTRe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le courrier de demande de dérogation du délai d'approbation du rapport de mutualisation des services, fixé initialement au 31 décembre 2015 par l'article 74 de la loi NOTRe, adressé à M. le Préfet en date du 8 décembre 2015,

Vu le courrier de M. le Préfet en date du 19 janvier 2016 accordant un délai supplémentaire pour l'approbation du rapport de mutualisation des services,

Vu l'information faite auprès des organisations syndicales de Toulouse Métropole en date du 15 mars 2016,

Vu l'information faite à la conférence métropolitaine du 24 mars 2016,

Considérant qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, le Président de l'Établissement Public de coopération intercommunale à fiscalité propre doit établir un rapport relatif aux mutualisations des services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres. Ce rapport comprend un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat.

Considérant que ce rapport de mutualisation des services doit être transmis pour AVIS à chacun des conseils municipaux des communes membres, qui dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception du document pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Considérant que le projet de schéma doit être approuvé par délibération de l'organe délibérant de l'EPCI à l'issue de cette période de trois mois de recueil d'avis.

Considérant que chaque année, lors du débat d'orientation budgétaire ou, à défaut, lors du budget, l'avancement du schéma de mutualisation fera l'objet d'une communication du Président Métropolitain auprès de son organe délibérant,

Considérant que la mutualisation constitue donc un enjeu majeur pour la conduite des politiques publiques menées sur son territoire et des relations instaurées entre l'EPCI et ses communes membres,

En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de schéma de mutualisation des services proposé par Toulouse Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- **donne un avis favorable** sur le schéma de mutualisation des services de Toulouse Métropole avec ses communes membres, tel qu'il est présenté au Conseil.

3/ TOULOUSE METROPOLE – TRANSFERT DE PROPRIETE DE LA PARCELLE ABRITANT LA STATION DE RELEVAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le transfert de compétences de la commune de Gratentour à Toulouse Métropole doit entraîner le transfert de propriété des biens recevant les équipements nécessaire à leur exercice.

Il se trouve que la commune dispose d'une station de relevage pour son réseau d'assainissement, sur sa parcelle A 440 de 373 m² le long de la route de Villemur.

En conséquence, il est proposé d'accepter le transfert de cette parcelle à titre gratuit à Toulouse-Métropole et d'autoriser le Maire à signer tout document correspondant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- **donne un avis favorable** au transfert à titre gratuit de la parcelle A 440 de 373 m² à Toulouse Métropole,
- **autorise** son Maire à signer tout document relatif à ce transfert.

.../...

4/ TRAVAUX SDEHG – MISE EN LUMIERE DU PARKING DE LA SALLE OMNISPORT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 25 juin 2014 concernant la mise en lumière du parking du stade et de la salle des sports, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante (1AR144) :

- création d'une armoire de commande équipée d'une horloge astronomique,
- construction d'un réseau souterrain d'éclairage public,
- fourniture et pose de quatre (4) ensembles d'éclairage public équipés chacun d'un mât aiguille d'une hauteur de 10 mètres supportant six (6) projecteurs à LEDS pour éclairer le parking,
- raccordement au réseau existant.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA	6 496€
Part SDEHG	24 000€
Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	10 754€
<hr/>	
Total	41 250€

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour** :

- Approuve l'Avant-Projet Sommaire.
- Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG. ⁽¹⁾

5/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU FRONTONNAIS (CCF) – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF) propose à la commune de prendre un avenant pour chacune des conventions de mise à disposition des services pour l'exercice des compétences suivante, à savoir : « Instruction des actes d'urbanisme » et « Banque de données territoriale ».

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à ratifier les conventions correspondantes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 pour**, autorise son Maire à signer les avenants proposés par la Communauté de Communes du Frontonnais (CCF) pour l'exercice des compétences « Instruction des actes d'urbanisme » et « Banque de données territoriale ».

.../...

6/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (Création de deux (2) contrats aidés (Emploi avenir), d'un poste de chef de service de police municipale 2^{ème} classe et d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe)

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune de Gratentour en date du 15 décembre 2015,

Considérant qu'il convient de créer deux (2) contrats aidés (Emploi avenir) pour renforcer l'équipe du service enfance jeunesse et sport, un poste de chef de service police municipale principale 2^{ème} classe pour l'avancement d'un agent et un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe pour la nomination stagiaire d'un emploi avenir,

DECIDE, par 24 voix pour, de créer deux (2) contrats aidés, un poste de chef de service police municipale principale 2^{ème} classe et un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe,

DECIDE en conséquence de modifier le tableau des effectifs selon les termes suivants :

EMPLOIS (désignés par le grade)	ÉCHELLE INDICIAIRE Indices bruts		NOMBRE D'EMPLOIS CRÉÉS	EMPLOIS POURVUS au 26/05/16		total
	1 ^{er} échelon	dernier échelon		titulaires/stagiaires	non titulaires	
<u>Emploi fonctionnel</u>						
Directeur Général des Services	470	821	1	1	0	1
<u>Filière Administrative</u>						
Attaché principal	504	966	1	1	0	1
Rédacteur Chef * (3)	425	612	1	0	0	0
Rédacteur	348	576	2	0	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	348	465	5	2	0	2
Adjoint Administratif 1 ^{ère} classe	342	432	6	4	0	4
Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe	340	400	2	2	0	2
<u>Filière Technique</u>						
Technicien	348	576	1	0	0	0
Agent de maîtrise principal	366	574	2	1	0	1
Agent de maîtrise	348	465	5	4	0	4
Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	364	543	2	0	0	0
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	348	465	1	1	0	1
Adjoint technique 1 ^{ère} classes	342	432	2	1	0	1
Adjoint technique 2 ^{ème} classe *(1)	340	400	12	12	0	12
<u>Filière Police</u>						
Chef de service police municipale Principal 2 ^{ème} classe	358	621	1	0	0	0
Chef de service de police Municipale	357	582	1	0	0	0
Chef de police	358	499	1	1	0	1
Brigadier-Chef Principal	366	543	1	1	0	1
<u>Filière Sociale</u>						
A.T.S.E.M. principal 2 ^{ème} classe	290	446	3	0	0	0
A.T.S.E.M. 1 ^{ère} classe	287	409	4	3	0	3
<u>Filière Sportive</u>						
Educateur Sportif 1 ^{ère} classe	399	579	1	1	0	1
Éducateur Sportif 2 ^{ème} classe	298	544	1	0	0	0
Opérateur Aide opérateurs	281	388	1	1	0	1

Emplois d'animation						
Animateur principal	350	614	1	0	0	0
Animateur	348	576	1	1	0	1
Adjoint d'animation 1 ^{ère} classe	342	432	4	4	0	4
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe *(2)	340	400	10	5	0	5
TOTAL GÉNÉRAL			76	47	0	47

*(1) : Parmi les 12 postes ouverts, 9 sont à temps complet et 2 à temps non complet (2 pourvus à 28h par semaine).

*(2) parmi les 8 postes ouverts, 1 est à temps non complet soit à 30 heures.

*(3) poste non titulaire à temps non complet 8 heures/hebdo.

Etat du personnel vacataire au 26/05/2016		①
(Agent non rémunéré sur un indice)		
Emploi avenir (Contrat d'Aide à l'Emploi)	8	
Contrat accompagnement à l'emploi (Contrat d'aide à l'emploi)	3	
		②
Nombre d'emplois créés au 26/05/2016	76 (dont 29 non pourvus)	
Personnel titulaires/stagiaires au 26/05/2016	47	
Personnel non titulaires au 26/05/2016	0	
TOTAL GENERAL ① + ② DU PERSONNEL REMUNERE AU 26/05/2016		50

7/ ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'association sportive du collège « Claude Cornac » sollicite une subvention exceptionnelle de 500 € pour participer aux championnats de France de Water-Polo organisés à Montbéliard.

Une provision de 1000 € ayant été retenue pour les subventions exceptionnelles sur le budget 2015, il est proposé d'attribuer la somme demandée à l'association sportive.

Ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, autorise son Maire à verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à l'association sportive du collège de la commune.

8/ DENOMINATION DE NOUVELLES VOIES DE CIRCULATION

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans la perspective de la révision des listes électorales, il doit être donné avant le mois de juin un nom à six voies nouvelles de la commune :

- l'une correspond à l'impasse desservant le projet GOTHAM (46 logements),
- les autres correspondent aux voies du projet ADN patrimoine, sur le lieu-dit Fouragères (103 logements). Il y a cinq voies à distinguer, deux rues et trois impasses.

Le Conseil Municipal junior a été sollicité pour établir des propositions de noms. Monsieur le Maire Junior, présent en séance, expose les choix adoptés, tous étant des scientifiques français : Marie Curie, Louis Pasteur, Antoine Lavoisier, André Ampère. Monsieur le Maire propose d'y ajouter le nom de Marguerite Sicard, donatrice des terrains ayant permis la réalisation du centre d'aide par le travail Marie-Louise.

Pour la voie du projet Gotham, Monsieur le Maire propose le nom d'Ernest Boué, qui fut maire de Gratentour de 1929 à 1944. Riche ingénieur agronome et officier de la légion d'honneur, il a prévenu en 1940 une famille de réfugiés juifs belges de l'ordre qu'il a reçu de la préfecture de les faire diriger vers un « centre de regroupement », permettant à cette famille de s'échapper vers l'Espagne, d'où elle put gagner les Etats-Unis.

.../...

Après délibération, le conseil municipal, par **24 voix pour**, décide de baptiser les noms suivants :

Sur le lotissement ADN Patrimoine :

- 1 – rue Marie Curie (1867-1934),
- 2 – rue Marguerite Marie Rous (1925-2001), bienfaitrice de la commune,
- 3 – impasse Louis Pasteur (1822-1895),
- 4 – impasse Antoine Lavoisier (1743-1794),
- 5 – impasse André-Marie Ampère (1775-1836).

Sur le projet Gotham :

- 1 – impasse Ernest Boué (1874-1945), Ingénieur Agricole, Maire de Gratentour de 1929 à 1944.

9/ VOTE DE TARIFS CENTRE DE LOISIRS ET MAISON DES JEUNES POUR GRANDES VACANCES 2016

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le pôle animation propose d'organiser les séjours suivants pour les vacances d'été 2016 :

- Séjour à la forge de Quillan, du 11 au 13 juillet (Centre de loisirs, 30 places) : 113.05 € par enfant
- Séjour Torreilles-Plage du 11 au 15 juillet (Maisons des jeunes, 12 places) : Tarif de base 163.30 € par enfant.
- Séjour à Vieux-Boucau du 22 au 26 août (Mixte : 14 enfants centre de loisirs, 7 maison des jeunes) : 209.95 € par enfant.

Les tarifs indiqués sont les tarifs de base, modulés selon le quotient familial CAF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, accepte de valider les tarifs proposés par le Maire.

10/ DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORT DES PERSONNES ÂGÉES (SITPA)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Âgées (SITPA) est un petit syndicat intercommunal à échelle départementale, qui, comme son nom l'indique, développe un réseau de transport à la demande pour permettre aux personnes âgées vivant en milieu rural de se déplacer sur les lieux de commerces.

Ce syndicat, au budget limité (75 000 € de fonctionnement), est une émanation du Conseil Départemental qui en assure la moitié des recettes et le secrétariat. Monsieur le Préfet, en vertu des dispositions sur la simplification de la carte intercommunale, a souhaité dissoudre ce syndicat au motif que celui-ci n'exerçait pas de compétence communale. Sa Présidente, Madame Maryse VEZAT-BARONIA, conseillère départementale du canton d'Auterive, souhaite bénéficier d'un délai jusqu'au 31 décembre 2017 pour permettre au Conseil Départemental de s'organiser afin de mettre au point une nouvelle structure. En conséquence, il est proposé d'appuyer sa demande en acceptant le principe d'une dissolution du SITPA, qui prendrait effet au 31 décembre 2017.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, accepte le principe d'une dissolution du SITPA au 31 décembre 2017.

11/ QUESTIONS DIVERSES

a) Modification statutaire du Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'ICPE de Villeneuve-les-Bouloc

Monsieur le Maire informe les conseillers du projet de modification statutaire suivant concernant le Syndicat Mixte gérant l'ICPE de Villeneuve-les-Bouloc.

.../...

Un arrêté préfectoral du 15 décembre 2015 a mis fin à l'exercice des compétences du syndicat mixte du SIVOM du GIROU au 1^{er} janvier 2016. Le Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'ICPE de Villeneuve-Les-Bouloc a en conséquence délibéré le 24 mars 2016 pour modifier ses statuts (son article 5) pour anticiper l'adhésion de nouvelles structures en son sein.

Cette modification est proposée en vue d'obtenir une représentation équitable des communautés de communes, par anticipation à l'adhésion des communautés de communes des coteaux du Girou et de Bellevue, qui constituera la prochaine modification statutaire du syndicat. En effet, les communautés de communes des coteaux du Girou et de Bellevue devraient prochainement modifier leurs statuts en ajoutant l'obligation légale de gestion post exploitation de l'ICPE de Villeneuve-Les Bouloc, en lieu et place des communes de Bazus, Montjoire, et Villaries pour le GIROU, et de Labastide Saint-Sernin pour BELLEVUE. Les membres actuels du Syndicat Mixte, ne sont pas concernés par cette modification, leur représentation restant inchangée. Les membres en cours d'adhésion, seront informés de la présente modification statutaire.

La modification statutaire, touchant l'article 5 des statuts, est la suivante :

- Chaque établissement public (communautés de communes) adhérant pour la totalité du territoire est représenté par cinq délégués titulaires et trois délégués suppléants.
- Chaque établissement public (communautés de communes) n'adhérant pas pour la totalité du territoire, mais uniquement pour les communes qui ont bénéficié de l'installation de Villeneuve-Les-Bouloc durant son activité, est représenté par un (1) délégué titulaires et un (1) délégué suppléant par commune bénéficiaire.

Par ailleurs, la commune de Gratentour doit se prononcer sur les demandes d'adhésion directe des communes de Bazus, Montjoire et Villariès au Syndicat Mixte de Gestion et de Valorisation de l'ICPE de Villeneuve-Les-Bouloc. A l'initiative de ce syndicat, une adhésion de la commune de Labastide-St-Sernin est également proposée.

Après délibération, **par 24 voix pour**, le conseil municipal, conformément à l'article L.5211-20 du code général des collectivités territoriales, donne son accord :

- à la modification statutaire proposée, telle qu'exposée par M. le Maire,
- aux demandes d'adhésion des communes ci-avant présentées, ainsi que sur la procédure d'adhésion de la commune de Labastide St Sernin.

b) Demande de subvention sur la réserve parlementaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'inscription au budget 2016 d'une opération visant à la construction d'un préau sur l'école maternelle.

Après négociation, il ressort que l'offre la plus intéressante vient d'un devis de la société CARAPAX pour un montant de 38 590 € HT, pour deux abris de 11 x 10m en toile.

En conséquence, il est proposé au conseil municipal de solliciter Monsieur le Sénateur Paul RAYNAL pour une subvention sur sa réserve parlementaire pour ce projet.

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, accepte cette proposition.

c) Demande de subvention sur le Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un appel à projets sur le FSIPL, auquel il propose de présenter un dossier sur le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie.

.../...

Ce projet, pour lequel une somme de 170 534 € a été provisionnée sur le budget 2016 (dont 135 000 € HT de travaux), correspond parfaitement aux critères exigés pour les projets du fond, à savoir :

- travaux d'accessibilité handicapés dans les bâtiments publics,
- travaux de rénovation thermique,
- services au public en bourg centre, par le développement économique et redynamisation du commerce indépendant (la réhabilitation est destinée à transformer le local en café).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **par 24 voix pour**, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de présenter le dossier de demande de subvention correspondant.

d) Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2017

En application des dispositions du code de procédure pénale, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort des jurys d'assises à partir des listes électorales.

Le tirage au sort a donné a désigné les jurés suivants :

- Mme Caroline BALU,
- Mme Sandra EYCHENNE,
- Mme Aurélie, Marie MARTY,
- Mme Séverine BAISSAT,
- Mme Corinne VIDAL épouse GIRY,
- M. Didier PETIT,
- M. Johann CHASTAING,
- M. Gary ZINS,
- M. Julien VILAPLANA.

- FIN DE LA SEANCE -